



Mon employeur ne veut pas reprendre le versement de mon salaire

Par **Tonytony**, le **01/08/2018 à 18:10**

Bonjour,

Le mois d'iti est passé depuis le 22 juillet 2018, mon employeur ne m'a toujours pas rendu le volet 3 et malgré un référé prud'hommal rien ne change. Ensuite le problème de la reprise du versement de mon salaire celui la refuse de me redonner mon salaire, il y a eu une réunion le 23 juillet avec les délégués pour un éventuel reclassement et depuis je n'ai toujours pas reçu cette proposition. De plus il aurait dit au délégué qui reprendrais le versement de mon salaire sous deux mois. Même avec l appuie de l'inspection du travail et d une convocation pour le refere prud hommal rien ne bouge.car depuis le 22 juin je ne reçois plus de salaire.

Comment puis je faire avancer les choses?

Que risque t-ila ne pas vouloir me payer?

Est il possible de demander des dommages et intêrets?

Merci

Par **P.M.**, le **01/08/2018 à 18:23**

Bonjour,

Vous multipliez inutilement les sujets puisque vous avez déjà exposé la situation dans [ce sujet](#) et [celui-ci...](#)

L'audience de référé n'a pas pu encore avoir lieu et vous pourriez en plus réclamer des dommages-intérêts...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'un défenseur syndical (liste disponible normalement sur le site de la DIRECCTE de la Région) ou d'un avocat spécialiste...

Par **Tonytony**, le **01/08/2018 à 18:29**

Merci pour vos réponses, cependant je n'ai pas multiplier inutilement les sujets puisque le problème du salaire c'est posé aujourd'hui.

Je vais donc me rapprocher d'un avocat.

Par **P.M.**, le **01/08/2018** à **18:45**

Je vous avais déjà répondu si vous ne receviez pas le salaire au jour habituel de la paie et je pense que vous n'avez pas pu encore envoyer la lettre recommandée avec AR de mise en demeure même si le Conseil de Prud'Hommes a déjà été saisi en référé pour l'attestation permettant le versement de l'ITI...

Par **Tonytony**, le **01/08/2018** à **18:53**

L'inspection du travail connaissant la société pour laquelle je travaille, avait anticipé le coup. Du coup il m'avait dit d'envoyer une lettre recommandée avec AR le 17 juillet 2018 leur précisant qu'il avait un délai de 8 jours pour me remettre le volet 3 et que mon versement de salaire devait reprendre à partir du 23 juillet sous menace d'un référé prud'homal. Ce qui ne l'a pas intimidé. Le référé prud'homal a été déposé le 24 juillet. Se sera jugé le 7 septembre, mais apparemment l'employeur sans moquerie, il se serait confié à certaine personne. Et la preuve d'aujourd'hui c'est qu'il ne m'a rien versé pour mon salaire.

Par **P.M.**, le **02/08/2018** à **17:35**

Bonjour,
Il s'en moquera jusqu'à sa condamnation que l'on peut espérer la plus lourde possible...

Par **Tonytony**, le **02/08/2018** à **17:40**

L'inspection du travail c'est déplacer à mon travail aujourd'hui pour agir en mon nom, je pense que ça a fait son effet vu que la RH vient tout juste de m'écrire par mail pour dire qu'ils vont me payer.
Je vous remercie également pour toutes vos réponses et conseils que vous m'avez apportés.

Par **P.M.**, le **02/08/2018** à **18:19**

C'est bien que l'Inspection du Travail ait accepté d'autant s'investir dans un conflit individuel et que l'employeur se soit rendu à la raison, j'espère qu'il va aussi régulariser l'attestation pour l'ITI...

Par **Tonytony**, le **02/08/2018** à **18:35**

Je l'espère aussi mais apparemment dans la lettre de la RH il essaye de faire traîner car elle me

dit qu'il n'a pas encore trouvé la solution de reclassement ou de licenciement hors pendant la réunion il a évoqué un éventuel reclassement. Afin ça va se régler quand même sinon avec le référé au tribunal le 7 septembre

Par **P.M.**, le **03/08/2018** à **09:59**

Bonjour,

C'est l'employeur qui se pénalise puisqu'il doit et va reprendre le versement du salaire...